



Procès-verbal

Assemblée Générale de l'AFÉA

3 février – local DS-R510

0.0 Ouverture

Que l'on ouvre l'Assemblée générale de l'AFÉA.

Proposée par Samuel Provost

Appuyée par Camille Duguay

Adoptée à l'unanimité

Assemblée ouverte à 13h

0.1 Animation et secrétariat

Que l'on nomme Samuel Cossette à l'animation et Mathieu Melançon au secrétariat.

Proposée par Samuel Provost

Appuyée par Raphaël Trépanier

Adoptée à l'unanimité

0.2 Adoption de l'Ordre du jour

0.2.1 Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

0.1 Animation et secrétariat

0.2 Adoption de l'ordre du jour

1.0 Élections

2.0 Mandats

3.0 Touski

4.0 Varia

5.0 Levée de l'assemblée

Proposée par Raphaël Trépanier

Appuyée par Laurence Robichaud

Proposition d'amendement 0.2.1.1:

Que l'on rajoute un point Solidarité Chili ainsi qu'un point Solidarité avec Gabrielle, respectivement en 5 et 6.

Proposée par Gabrielle Duschesnaux

Appuyée par Samuel Provost

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jours, tel que modifié une fois:

0.0 Ouverture

0.1 Animation et secrétariat

0.2 Adoption de l'ordre du jour

1.0 Élections

2.0 Mandats

3.0 Touski

4.0 Solidarité avec le Chili

5.0 Solidarité avec Gabrielle

6.0 Varia

7.0 Levée de l'assemblée

1.0 Élections

1.1 Que l'on procède à l'élection des postes disponibles sur les comités de la faculté.

Proposée par André Nolin Frenette

Appuyée par Samuel Provost

Qu'Amélie Poirier soit élue comme substitut au poste facultaire de la Commission aux Études (CE).

Que Stella Lemayne soit élue sur le poste facultaire du Conseil d'administration de Shock UQAM.

Que Gabrielle Duschesnaux soit élue sur le poste facultaire du Comité de la Politique 16.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Que l'on procède à l'élection partielle sur le Comité exécutif.

Proposée par André Nolin Frenette

Appuyée par Laurence Robichaud

L'assemblée constate la démission de Samuel Provost de son poste de Responsable aux affaires externes et Raphaël Trépanier de son poste de Responsable à la Vie étudiante.

1.2.1 Que l'on procède à l'élection de Samuel Provost au poste de Responsable à la Coordination.

Proposée par Samuel Provost

Appuyée par Raphaël Trépanier

Adoptée à majorité

1.2.2 Que l'on procède à l'élection d'Antoine Beaupré au poste de Responsable à la Vie étudiante.

Proposée par Antoine Beaupré

Appuyée par Raphaël Trépanier

Adoptée à l'unanimité

1.2.3 Que l'on procède à l'élection de Raphaël Trépanier au poste de Responsable aux affaires externes.

Proposée par Raphaël Trépanier

Appuyée par Samuel Provost

Adoptée à l'unanimité

2.0 Mandats

2.1 Que l'AFÉA-UQAM affirme sa solidarité avec les luttes d'autodétermination des Palestiniennes et Palestiniens:

Que l'AFÉA-UQAM adopte un mandat BDS en s'engageant à appuyer la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions:

Que l'AFÉA-UQAM dénonce l'apartheid israélien et la complicité des gouvernements canadiens et québécois et de l'administration municipale de la Ville de Montréal avec l'État d'Israël:

Que l'AFÉA-UQAM s'engage à appliquer activement un boycott académique et culturel en faisant notamment pression sur les instances uqamiennes pour faire cesser toute collaboration avec les institutions et entreprises participant à la colonisation de la Palestine:

Que L'AFÉA-UQAM fasse la promotion d'une collaboration plus accrue entre l'UQAM et les universités et institutions palestiniennes:

Que l'AFÉA-UQAM encourage les autres associations et les autres instances de l'UQAM à adopter des mandats BDS.

Proposée par Samuel Provost

Appuyée par Rapahél Trépanier

Adoptée à majorité

2.2 Considérant que depuis 2009 des membres de la nation Wet'suwet'en empêchent TransCanada d'avoir accès à leur territoire pour un projet de gazoduc qui n'a pas été approuvé selon les termes des lois de la nation (Anuk 'nu'at'en) ou ceux du concept du consentement préalable, libre et informé

Considérant que la GRC/RCMP a effectué un raid violent sur le territoire de la nation Wet'suwet'en en janvier 2019 lors duquel elle était prête à user de mesures de force létale tel que révélé par des documents judiciaires où, d'ailleurs, les membres de la nation Wet'suwet'en qui occupaient leurs territoires tel qu'ils le font depuis des siècles sont décrit.es comme ayant des «idéologies radicalisées»

Considérant que la Cour suprême de la C.-B. a autorisé une injonction en faveur du projet de Coastal GasLink, alors que la Cour suprême du Canada a reconnu le droit des premières nations sur leurs territoires en 1997 lors du cas «Delgamuukw c. Colombie-Britannique»

Considérant que depuis le 13 janvier 2020, la GRC a déployé un "périmètre de sécurité", ou un barrage routier, proche du site de construction du projet contesté de gazoduc. Un barrage qui empêche les médias et les membres de la nation

Wet'suwet'en de passer, ainsi que l'acheminement de provisions. Considérant que la dernière fois qu'un tel barrage a été érigé, le raid de l'année passée s'est déroulé

Considérant que notre engagement pour la défense de l'environnement, s'il est sérieux, doit offrir son support le plus complet aux luttes pour les souverainetés autochtones

Considérant que la nation Wet'suwet'en, tel que mentionné dans leur «supporter toolkit», a lancé un appel pour que diverses associations et groupes publient une déclaration de solidarité

Que l'AFÉA reconnaisse la souveraineté de la nation Wet'suwet'en sur leurs territoires et qu'elle reconnaisse que l'état canadien n'a jamais cessé son projet colonial.

Que l'AFÉA diffuse toutes les informations et les actions de solidarité entourant ces luttes pour encourager ses membres à y participer.

Que l'AFÉA aide à financer l'organisation d'un concert bénéfique en solidarité avec la nation Wet'suwet'en.

Que l'AFÉA débloque 1 000\$ du fond de Solidarité politique pour l'envoyer dans les plus brefs délais aux campagnes de financement en ligne des campements Unist'ot'en et Gidimt'en.

Proposée par Marion Daigle

Appuyée par Samuel Provost

Adoptée à l'unanimité

2.3 *Considérant que les enjeux concernant la population étudiante provenant de l'international sont sous-représentés au sein de nos instances;*

--

QUE l'AFÉA crée un comité de soutien et d'appui aux étudiant.es provenant de l'international;

QUE ce comité soit mandaté de se pencher sur les enjeux particuliers concernant cette partie de nos membres;

QUE ce comité relève du ou de la responsable des affaires internes de l'AFÉA.

Proposée par Laurence Robichaud

Appuyée par Raphaël Trépanier

Adoptée à l'unanimité

2.4 *Considérant que l'AFÉA défend une société sans frontières, solidaire et inclusive ;*

--

Que l'AFÉA s'oppose à tout plafond du nombre d'immigrant.e.s admis.e.s au "Québec" comme au "Canada"

QUE l'AFÉA appelle ses membres à participer à la manifestation antiraciste large du 21 mars.

Proposée par Raphaël Trépanier

Appuyée par Laurence Robichaud

Proposition d'amendement 2.4.1

Que l'on rajoute:

QUE, dans l'organisation de l'événement, l'AFÉA s'assure de prioriser et de visibiliser les personnes concernées dans l'organisation et la mise en place de cette manifestation.

Proposée par Allégria

Appuyée par Raphaël Trépanier

Adoptée à l'unanimité

La principale 2.4, telle qu'amendée une fois:

Considérant que l'AFÉA défend une société sans frontières, solidaire et inclusive ;

--

Que l'AFÉA s'oppose à tout plafond du nombre d'immigrant.e.s admis.e.s au "Québec" comme au "Canada"

QUE l'AFÉA appelle ses membres à participer à la manifestation antiraciste large du 21 mars.

QUE, dans l'organisation de l'événement, l'AFÉA s'assure de prioriser et de visibiliser les personnes concernées dans l'organisation et la mise en place de cette manifestation.

Adoptée à l'unanimité

2.5 *Considérant la logique d'accumulation et de course à la productivité néolibérale ambiante dans nos sociétés ;*

Considérant que cette logique exerce des pressions d'autant plus fortes dans les institutions universitaires pour qu'elles embrassent une logique productiviste aveugle, qui s'inscrit en opposition avec leurs missions d'éducation, de recherche et de diffusion des savoirs ;

Considérant le ton alarmiste lors de la dernière allocution publique de la rectrice sur la situation financière de l'UQAM, le recrutement, la nécessité de réformer nos modes de « gouvernance », le nécessaire allègement de nos procédures institutionnelles de décision ainsi que ladite « crise » uqamienne ;

Considérant les nombreuses attaques à l'encontre, depuis les deux dernières années, de nos institutions démocratiques, paritaires et représentatives, notamment par la création de tables de concertation sur lesquelles ont siégé des personnes non désignées par leurs unités d'appartenance, donc non tenues par un devoir de reddition de compte ;

Considérant les trop nombreuses rencontres informelles durant la même période qui, d'une part, contournent les instances décisionnelles et, d'autre part, manquent de la transparence qu'exige la reddition de compte, notamment par l'absence de procès-verbaux permettant le suivi des dossiers ;

Considérant que l'urgence ne peut et ne doit en aucun cas être un cadre décisionnel ni le moteur des réformes ;

Considérant les multiples attaques à l'encontre de la démocratie étudiante, au sein de notre institution comme en dehors ;

Considérant les multiples mesures pour reporter de façon détournée la charge financière sur les portefeuilles étudiants et qui constituent des augmentations masquées des frais de scolarité ;

Considérant que les pressions faites en faveur de l'augmentation des cotisations étudiantes aux SVE sont conditionnelles au maintien du panier de service ;

Considérant l'inaccessibilité des états financiers détaillés des SVE pour les cinq dernières années malgré les demandes répétées ;

Considérant que les cadres de l'UQAM (incluant les cadres du SVE) se sont accordé-e-s une augmentation de salaire de 1,3 % et qu'il est alors inconséquent de prétexter un manque budgétaire;

Que l'AFÉA dénonce les attaques néolibérales systémiques contre l'éducation, la recherche et la pensée critique ;

Que l'AFÉA dénonce le ton alarmiste de l'administration qui normalise des volontés de réformes antidémocratiques ;

Que l'AFÉA dénonce la délégitimation par l'administration des principes démocratiques, de reddition de compte et de transparence de l'UQAM, qui marquent son identité sous couvert de soi-disant nécessités de changements ;

Que l'AFÉA rappelle que les modalités de fonctionnement, tout comme les structures institutionnelles de l'UQAM, ont été, depuis sa fondation il y a 50 ans, mises en place et pensées afin d'assurer à notre communauté et à notre institution un fonctionnement démocratique, représentatif, inclusif et transparent ;

Que l'AFÉA dénonce une énième précarisation de la population étudiante et se refuse à la surfacturation cachée des frais étudiants ;

Que l'acceptation de la hausse des cotisations soit conditionnelle au fait

1. Que les SVE s'engagent à couper au moins un poste de cadre, minimalement celui de direction adjointe;
2. Que l'AFÉA reconnaisse qu'elle ne peut se positionner sur la hausse des cotisations aux SVE sans avoir les informations complètes et que toute décision sur cette hausse est conditionnelle à l'accès aux états financiers détaillés des années précédentes ;
3. Que les SVE se dotent, comme par le passé, d'un budget propre et qu'il ne soit plus inclus au budget large de l'UQAM, de façon à ce qu'il puisse y avoir un suivi des dépenses et revenus, le tout dans un but d'une plus grande transparence face à la façon dont sont dépensées les cotisations de nos membres;
4. Que le budget des SVE soit entériné par l'instance du CVE;

5. Que les SVE soient financièrement redevables envers le CVE;

Proposée par Raphaël Trépanier

Appuyée par Samuel Provost

Proposition privilégiée de constater le quorum

L'absence du quorum est constatée

Proposition privilégiée

Que l'on ajourne l'assemblée jusqu'au jeudi 13 février sur l'heure du midi.

Battue à majorité

L'assemblée est fermée à 14h26